

# LES NIVEAUX D'EXPLICATION DE L'ACTION

© Elisabeth Pacherie

**MERCI DE NE PAS CITER SANS AUTORISATION**

Dans cet article, je défendrai l'idée qu'il faut enrichir le modèle classique de l'explication de l'action en distinguant au moins deux niveaux d'explication de l'action. Dans un premier temps, je chercherai à motiver cette distinction entre deux niveaux d'explication en indiquant certaines insuffisances du modèle classique et en montrant comment ce modèle peut être complété et ces insuffisances palliées si l'on fait intervenir l'idée d'un deuxième niveau d'explication. Dans un deuxième temps, j'essaierai de dégager ce qui fait la spécificité de ce deuxième niveau d'explication par rapport au premier et j'évoquerai brièvement certains problèmes épistémologiques concernant la nature et la forme des explications données à ce second niveau. Enfin, dans un troisième temps, je me servirai de cette distinction entre niveaux d'explications pour essayer de rendre compte d'un certain nombre d'intuitions concernant le caractère intentionnel ou non de certaines actions.

## ***Le modèle classique de l'explication de l'action***

Selon le modèle classique de l'explication de l'action<sup>1</sup>, les actions (humaines) sont susceptibles d'un type spécifique d'explication rationnelle. Une telle explication a pour but de rendre intelligible une action en indiquant les raisons qu'a eues l'agent d'agir comme il l'a fait. Plus précisément, expliquer une action suppose que l'on attribue à l'agent un certain nombre d'états psychologiques qui rendent approprié le fait d'accomplir cette action. Dans les cas paradigmatiques, les états psychologiques qui fournissent à l'agent des raisons sont des états intentionnels individués par leur contenu propositionnel et la relation de rationalisation est conçue comme une relation logique ou conceptuelle. On peut faire ressortir ces caractéristiques en présentant l'explication sous la forme d'un raisonnement pratique. Typiquement, les prémisses du raisonnement comprendront un désir ou plus généralement une attitude positive (pro-attitude) vis-à-vis d'une certaine fin ou d'un certain résultat et une

croyance instrumentale qu'une action d'un type donné est un moyen d'amener ce résultat ou de promouvoir cette fin. Que l'explication de l'action prenne la forme d'un raisonnement pratique ne signifie pas nécessairement que l'agent ait procédé à une forme de délibération consciente ou inconsciente avant d'agir. Néanmoins, ce mode de présentation permet de mettre en évidence le fait que les relations de rationalisation font intervenir de manière essentielle des caractérisations intentionnelles de nos états mentaux et actions.

Toutefois, nombreux sont les avocats de ce modèle d'explication de l'action qui ont insisté sur le fait que cette explication devait également avoir une portée causale. Comme beaucoup l'ont souligné après Davidson, si l'on identifie simplement justification par des raisons et explication, on n'est pas en mesure de distinguer les cas où l'agent a des raisons pour son action et les cas où l'agent agit effectivement sur la base de ces raisons. Par exemple, il se peut que j'aie des raisons d'aller à la piscine (je désire entretenir ma forme physique et que je crois qu'aller à la piscine est un moyen d'y parvenir), mais que ce ne soient pas ces raisons qui me conduisent à la piscine (en fait je pensais y trouver des amis que j'avais envie de voir). Pour que des désirs et des croyances expliquent une action, il n'est donc pas suffisant qu'existent certaines relations logiques ou conceptuelles entre leurs contenus et celui de l'action, il faut encore qu'ils soient causalement impliqués dans la production de l'action. Ceci nous amène tout droit au difficile problème de la causalité mentale, à savoir comment expliquer que des raisons puissent aussi être des causes, ou plus généralement que des états mentaux aient des propriétés causales qui dépendent de leurs propriétés sémantiques. Ce problème est tout à fait central en philosophie de l'esprit et fait l'objet de vifs débats. Toutefois, si passionnant soit-il, je n'en discuterai pas ici. Ce que je souhaiterais montrer, c'est que même si l'on accepte — ce que je fais — la thèse selon laquelle les raisons n'expliquent l'action que pour autant qu'elles jouent un rôle causal dans sa production, et même si l'on suppose — ce que fais également — que le problème de l'efficacité causale des contenus mentaux peut en principe recevoir une solution positive, le modèle classique de l'explication de l'action reste très lacunaire et doit être complété.

Avant que d'en venir à ces difficultés, je voudrais souligner un dernier point. Le modèle classique de l'explication de l'action, au moins dans ses versions causales, entend faire d'une pierre deux coups. Il se présente non seulement comme une théorie de l'explication de l'action, mais aussi comme une théorie de la nature de l'action. En effet, d'après ce modèle, c'est précisément le fait que les actions puissent recevoir ce type d'explication qui les distingue d'autres types d'événements ou de comportements (tels qu'éternuements, mouvements réflexes, cauchemars, etc.).

## ***Les insuffisances du modèle classique***

Plusieurs insuffisances qui ont été reprochées au modèle classique, notamment dans ses versions causales.

- (1) **Le rôle spécifique des intentions** : Plusieurs philosophes ont reproché aux versions du modèle classique qui se proposaient d'expliquer l'action par un complexe de désirs et de croyances d'avoir négligé le rôle spécifique des intentions. Bratman (1987) notamment a souligné que l'intention de faire A se distingue du simple désir de faire A en ce que l'intention est caractérisée de manière cruciale par un engagement à l'action que ne comporte pas le simple désir. Selon lui, " Les intentions sont des pro-attitudes qui contrôlent notre conduite, ce que ne sont pas les désirs ordinaires. Les désirs ordinaires ont simplement une influence potentielle sur l'action " (1987 : 16). La question se pose donc de savoir si l'on peut donner une analyse réductive des intentions comme complexes de croyances et de désirs<sup>2</sup> ou si l'on doit admettre que les intentions constituent une catégorie *sui generis* d'états mentaux, entretenant des relations étroites avec les croyances et les désirs mais non réductibles à ceux-ci.
- (2) **Ce modèle explicatif ne s'applique pas à toutes les actions que l'on peut être tenté de considérer comme intentionnelles.** Comme l'on fait remarquer plusieurs philosophes (Brand 1984; Davis 1979; Searle 1983), de nombreuses actions, en particulier les actions automatiques, habituelles ou impulsives ne semblent pas être causalement explicables par un complexe de croyances et de désirs, au moins si celui-ci est sensé être conscient ou accessible introspectivement. Searle (1983) donne l'exemple suivant: supposons que je sois assis devant mon bureau en train de réfléchir à un problème philosophique, et que je me lève subitement et me mette à arpenter la pièce. Quoique me lever et arpenter la pièce soient des actions que j'accomplis, il ne semble pas qu'un désir antécédent ou l'idée d'un but que j'aurai ainsi eu l'intention de promouvoir soient à l'origine de ces actions. Le problème se pose également dans le cas d'actions complexes constituées de sous-actions. Même si l'action globale est motivée et causée par un complexe de croyances et de désirs, on peut douter qu'à chaque sous-action corresponde son complexe motivant particulier. Ainsi un conducteur expérimenté peut bien avoir des croyances et des désirs qui l'amènent à effectuer un certain trajet, mais on peut douter qu'à chaque fois qu'il accélère, ralentit, tourne le volant ou change de vitesse, chacune de ces sous-actions soient motivées par un complexe particulier de croyances et de désirs, au moins encore une fois si l'on suppose que ceux-ci doivent être conscients. En dépit de cette absence présumée de croyances et de désirs (conscients), nous tendons à penser que ces actions habituelles, automatiques ou

impulsives sont en un sens intentionnelles. Quiconque partage cette intuition se doit d'expliquer en quel sens ces actions peuvent être dites intentionnelles.

(3) **Les chaînes causales déviantes** : Cette difficulté concerne spécifiquement les versions causales du modèle classique. En fait comme l'a montré Brand (1984), on doit distinguer deux problèmes de déviance causale, qu'il appelle déviance antécédente et déviance conséquente. Le problème de la **déviance antécédente** concerne la définition de l'action et semble montrer qu'il ne suffit pas qu'un événement soit précédé et causé par un complexe de désirs et de croyance pour qu'il constitue *ipso facto* une action. Un exemple que j'emprunte à Davidson peut illustrer ce point. Un alpiniste pourrait vouloir se débarrasser du poids et du danger qu'il y a à tenir un homme au bout d'une corde et il pourrait savoir qu'en relâchant sa prise il pourrait se débarrasser du poids et du danger. Cette croyance et ce désir pourraient le rendre nerveux au point de lui faire lâcher la corde. Pourtant, il se pourrait bien qu'il n'ait jamais fait le choix de lâcher la corde et qu'il ne l'ait pas fait intentionnellement. Ce que montre ce genre d'exemple, c'est qu'il ne suffit pas qu'il existe une relation causale quelconque entre un événement mental apparemment approprié et un événement résultant pour que ce dernier vaille comme action. Le problème consiste à spécifier le type de connexion causale qui doit exister entre l'événement mental antécédent et le comportement résultant pour que ce dernier constitue une action. Le problème de la **déviance conséquente** concerne lui l'intentionnalité de l'action. En voici une illustration. Un bandit vient d'attaquer la banque. Du haut de son cheval, Dan le shérif le voit en train de descendre la rue principale. Il veut l'abattre et pense que s'il vise soigneusement, il pourra l'atteindre directement. En fait, Dan est un piètre tireur, la balle part dans la mauvaise direction et atterrit dans une enseigne, mais en tirant il a effrayé son propre cheval qui part au grand galop en direction du bandit. Le shérif qui est aussi un piètre cavalier perd l'équilibre et tombe de son cheval au moment où celui-ci passe devant le bandit. Sa chute assomme le bandit et le tue. Dans ce deuxième type de cas, la connexion causale entre l'antécédent mental et le début de l'action est normale, mais ensuite les événements ne se déroulent pas comme prévu. Dan tue bien le bandit mais pas de la manière dont il l'avait envisagé. Son action de tuer le bandit n'est pas une action intentionnelle ; juridiquement, on considérerait qu'il s'agit d'un accident ou tout au plus d'un homicide par imprudence.

(4) **La phénoménologie de l'action** : Enfin, une dernière objection au modèle classique est qu'il ne permet pas de rendre compte des traits spécifiques de notre connaissance de nos propres actions (Frankfurt, 1978; Wakefield et Dreyfus, 1991). En tant que théorie de la nature des actions, il postule que la principale différence entre les actions et d'autres types d'événements, tient à la nature de leurs antécédents qui fonctionnent à la fois comme des

causes et des raisons. Ce faisant, il implique qu'actions et simples événements ne sont pas intrinsèquement différents. Ou, pour le dire autrement, selon ce modèle, la phénoménologie d'un mouvement corporel pourrait être exactement la même qu'il s'agisse d'un mouvement causé par une intention (qui est une action) ou d'un mouvement qui n'est pas une action, tels qu'un mouvement dit de Penfield, qui est causé par le déclenchement d'électrodes plantées dans le cortex moteur (Penfield, 1975). En conséquence, le modèle doit supposer qu'un agent sait qu'il est en train d'accomplir une action non pas en vertu de la conscience immédiate qu'il peut avoir du fait qu'il est en train d'effectuer un mouvement, mais parce qu'il connaît les conditions antécédentes qui causent son comportement (il connaît les raisons de son action). Ce modèle ne peut donc envisager de prendre comme critère phénoménologique de l'action le fait que l'agent soit dans une relation particulière à ses mouvements corporels pendant le laps de temps où il est supposé agir.

### ***Vers une théorie à deux niveaux de l'explication de l'action***

Pour tenter de résoudre ces problèmes, un certain nombre de philosophes ont proposé de distinguer entre deux types d'intentions: intentions en action et intentions préalables dans la terminologie de Searle (1983), intentions dirigées vers le présent et intentions dirigées vers l'avenir dans celle de Bratman (1987), intentions immédiates et intentions prospectives pour Brand (1984), intentions immédiates et intentions prospectives pour Mele (1992) ou encore intentions et représentations exécutives pour Bach (1978). Dans ce qui suit, je me servirai de la terminologie de Searle. Quoique les modèles révisés de l'explication de l'action qui font appel à la distinction entre deux types d'intentions présentent des différences, tous s'accordent sur certains points. Premièrement, tous ces modèles souscrivent à une théorie causale de l'explication de l'action. Deuxièmement, ces modèles traitent l'intention comme irréductible au complexe désir/croyance et considèrent l'intention préalable comme étant généralement la conclusion d'un raisonnement pratique (conscient ou inconscient) où croyances et désirs figurent en tant que prémisses. En d'autres termes, l'intention préalable fonctionne comme un intermédiaire entre croyances et désirs d'une part et action d'autre part. En outre, tous ces modèles s'accordent également pour considérer que l'antécédent causal immédiatement pertinent d'une action est l'intention en action qui est la cause proximale de la chaîne physiologique conduisant au comportement observable. Autrement dit, même lorsqu'une action est précédée par une intention préalable, l'intention préalable ne cause l'action qu'en causant d'abord une intention en action. Le nom d'"intention en action" choisi par Searle présente d'ailleurs l'avantage de mettre l'accent sur un aspect important de cette conception de

la production causale de l'action, à savoir que le rôle de l'intention n'est pas terminé une fois l'action déclenchée, mais qu'elle reste active aussi longtemps que l'action n'est pas menée à son terme. Selon cette conception, l'intention en action n'est pas simplement le déclencheur de l'action, elle la guide et en assure le suivi tout au long de son exécution.

Examinons en quoi cette distinction entre deux types d'intentions peut nous aider à résoudre les difficultés qui viennent d'être évoquées. Pour commencer, elle offre une réponse simple au second problème mentionné (que de nombreuses actions ne semblent pas être précédées par une intention de les accomplir). Selon la théorie révisée, à toutes les actions correspondent des intentions en action, mais toutes ne sont pas précédées par des intentions préalables. En outre, quoique les intentions en action puissent en principe être conscientes et s'accompagner de ce que Searle appelle l'expérience d'agir, ce n'est pas nécessairement le cas. Ainsi, selon la théorie révisée, pour qu'un comportement vaille comme action, il est à la fois nécessaire et suffisant qu'il soit causé par une intention en action, et il importe peu que cette dernière soit accompagnée ou non par une expérience d'agir. La théorie révisée apporte aussi une réponse au moins partielle au problème des chaînes causales déviantes. D'après elle, ce qui est essentiel pour qu'un événement puisse être considéré comme une action n'est pas qu'il soit causé par une intention préalable, mais qu'il soit causé par une intention en action. Ainsi dans l'exemple de Davidson, le fait que l'alpiniste lâche la corde ne compte pas comme une action, malgré l'existence de désirs et de croyances pertinents, ceci parce que les événements intermédiaires le long de la chaîne causale qui lie ces croyances et désirs au mouvement corporel résultant n'incluent pas une intention en action que ce mouvement corporel soit effectué. Toutefois, cette proposition ne constitue pas encore une réponse complète au problème des chaînes causales déviantes. Dans les cas où l'agent agit sur la base de son intention préalable, il doit y avoir un lien étroit entre cette intention préalable, l'intention en action et le mouvement corporel résultant. C'est parce que les liens en question ne sont pas ce qu'ils devraient être que nous avons l'intuition que lorsqu'il tue le bandit, Dan le shérif n'agit pas vraiment intentionnellement.

La théorie causale révisée semble également en mesure de répondre à la quatrième objection concernant notre connaissance de nos propres actions. Dans la mesure où l'intention en action intervient dans le guidage et le suivi de l'action, elle ne s'arrête pas avec le démarrage de l'action mais se prolonge aussi longtemps que le guidage et le suivi continuent. En conséquence, il semble possible de réconcilier l'idée que la principale différence entre actions et simples événements tient à la nature de leurs antécédents causaux et l'idée que nous avons immédiatement conscience que nous agissons et que cette conscience a une source non-perceptive. Selon la nouvelle théorie, cette conscience prend la forme d'une expérience d'agir, autrement dit d'une présentation consciente du contenu de l'intention en action.<sup>3</sup>

## ***Nature et spécificité des intentions en action***

Reste à préciser la nature de la relation entre ces deux niveaux d'explication de l'action par les intentions préalables et par les intentions en action. En quoi ces deux niveaux d'explication se distinguent-ils et comment s'articulent-ils ? Pour ce faire, je partirai de la caractérisation proposée par John Searle que je chercherai ensuite à étoffer. Searle caractérise intentions en action et intentions préalables de la manière suivante:

[...] à première vue, le contenu de l'intention préalable et celui de l'intention en action paraissent très différents, parce que quoique les deux soient causalement sui-référentielles, l'intention préalable représente l'action totale au titre de ses conditions de satisfaction, alors que l'intention en action présente, et non pas *représente*, le mouvement physique et non pas l'action totale au titre de ses conditions de satisfaction. Dans le premier cas, c'est l'action totale qui est "l'objet Intentionnel"; dans le second cas, c'est le mouvement qui est l'"objet Intentionnel". [...] Une autre différence réside dans le fait que, dans toute situation de la vie quotidienne, l'intention en action sera beaucoup plus déterminée que l'intention préalable. (Searle, 1983: 118)

Searle caractérise les intentions en action comme les intentions préalables en termes de leur contenu intentionnel, tel qu'il est identifié par leurs conditions de satisfaction. Il note tout d'abord qu'intentions préalables et intentions en action sont les unes et les autres, causalement sui-référentielles; autrement dit, leurs conditions de satisfaction exigent que les états intentionnels eux-mêmes jouent un rôle causal dans la réalisation de leurs autres conditions de satisfaction. Toutefois, il souligne trois différences entre intentions en action et intentions préalables. La première concerne le reste de leurs conditions de satisfaction. Searle soutient que tandis que le contenu des intentions en action présente des mouvements physiques, le contenu des intentions préalables représente des actions totales, autrement dit non pas seulement un mouvement physique, mais la séquence causale consistant dans le fait qu'une intention en action cause un mouvement du corps. Ainsi, selon un exemple qu'il donne, les conditions de satisfaction de mon intention préalable de lever le bras peuvent être exprimées de la manière suivante:

(cette intention préalable cause une intention en action qui est la présentation de mon bras se levant, laquelle fait que mon bras se lève.)

En revanche, la condition de satisfaction de l'intention en action est simplement que:

(mon bras se lève par suite de cette intention en action.)

La deuxième différence entre intentions préalables et intentions en action est que les premières représentent leurs conditions de satisfaction, tandis que les secondes les présentent. La

distinction entre présentations et représentations a initialement été introduite par Searle dans le contexte d'une discussion sur l'intentionnalité perceptive afin de marquer la différence entre la manière dont des expériences perceptives sont reliées à leurs objets et celle dont les croyances le sont. L'expérience perceptive est censée fournir un accès direct à son objet. Dans les termes de Searle: " L'expérience a quelque chose de direct, d'immédiat et d'involontaire qui n'est pas le fait de la croyance que je pourrais avoir relativement à un objet absent (1983: 66-67). Searle propose ensuite une analogie entre perception et action, soutenant que les relations formelles entre le souvenir visuel d'une fleur, l'expérience visuelle de la fleur et la fleur, sont l'image en miroir de la relation entre mon intention préalable de lever le bras, mon intention en action de lever le bras et mon bras se levant. En particulier, l'intention préalable (représentation) est à l'intention en action (présentation) ce que le souvenir perceptif (représentation) est à l'expérience perceptive (présentation).

Finalement, Searle souligne que le contenu d'une intention en action est beaucoup plus déterminé que le contenu d'une intention préalable. Cela veut dire que mon intention en action de lever le bras, par exemple, inclura non seulement le fait de lever le bras, mais de le lever d'une certaine manière, à une certaine vitesse, etc.

Je ne m'attarderai pas ici sur la question de la sui-référentialité des intentions. Cette question est délicate et la condition de sui-référentialité peut paraître acceptable ou non selon l'analyse que l'on donne de cette condition. En revanche, il me paraît essentiel de développer et d'élaborer les autres points évoqués par Searle, car c'est en caractérisant précisément les traits distinctifs des intentions en action par rapport aux intentions préalables que nous pourrons cerner le rôle spécifique que jouent les intentions en action dans la caractérisation de l'action. Ces traits distinctifs, qui sont étroitement liés, sont au nombre de trois : (1) le contenu des intentions en action renvoie à des mouvements et non à des actions ; (2) ces mouvements sont présentés et non représentés, et (3) ils sont présentés de manière très détaillée. Je précise en passant que l'élaboration que je vais proposer de ces notions n'aurait pas nécessairement l'aval de Searle.

(1) **Le rôle du mouvement** : la plupart de nos actions — à l'exception peut-être des actions dites mentales — font intervenir des mouvements. Bizarrement, la contribution des mouvements à l'action est totalement passée sous silence dans le modèle classique de l'explication de l'action. Pourtant, comme l'on fait remarquer Israel, Perry et Tutiya (1993), l'explication de l'action reste incomplète si on ne prend pas en compte les mouvements. Ces auteurs donnent une illustration de cette incomplétude à travers ce qu'ils appellent le problème du faux mouvement. Il est tout à fait possible qu'alors même qu'elle est fondée sur un raisonnement pratique irréprochable (les croyances fonctionnant comme prémisses sont toutes vraies, le raisonnement est valide), une action échoue et qu'elle échoue parce que le mouvement corporel de l'agent n'est pas approprié. Il se peut par exemple que Thomas, un jeune

basketteur, veuille épater ses copains, croit à juste qu'ils le seront s'il marque un panier des 9 mètres en extension et donc décide de le faire mais néanmoins échoue parce qu'il n'exécute pas les bons mouvements. De manière générale, il semble difficile de penser que l'on puisse avoir l'intention de faire A, si l'on n'a pas la moindre idée du type de mouvement qui pourrait constituer le fait de faire A. Avoir l'intention de faire A suppose un minimum de savoir-faire de la part de l'agent au moins si l'intention porte sur le présent. Dans la cas d'intentions dirigées vers le futur, l'intention de faire A peut elle même aboutir à la mise au point d'un plan dont un élément sera d'apprendre à faire A. Un des mérites des modèles de la double intention et notamment du modèle de Searle est de redonner sa place au mouvement. Le modèle de Searle fait place au mouvement en deux endroits. Le contenu des intentions préalables représente le type de mouvement que doit causer l'intention en action qui elle-même doit être causée par l'intention préalable en question. Le mouvement à effectuer est lui-même présenté de manière détaillée dans le contenu de l'intention en action.

- (2) **Présentation et représentation** : Quoique Searle glose cette distinction en termes d'immédiateté, de mode d'accès plus ou moins direct à l'objet, je crois que la caractérisation la plus centrale de cette distinction doit faire intervenir l'opposition type/token. Le contenu d'une intention préalable contient une description d'un type d'action. En revanche, le contenu de l'intention en action présente un token particulier de ce type d'action. L'analogie entre perception et action exploitée par Searle est pertinente en ce que perception et action sont les deux modes de contact et d'interaction causale privilégiés d'un sujet avec le monde qui l'entoure. Mais, dans le cas de l'action, pour qu'une interaction causale ait lieu, il faut passer de la description d'un type à la production d'un token de ce type. C'est précisément le rôle de l'intention en action que d'assurer ce passage du type au token. C'est d'ailleurs pourquoi la deuxième caractéristique des intentions en action (être des présentations de mouvements) est étroitement liée à la troisième qui est de présenter ces mouvements de manière déterminée.
- (3) **Format des intentions en action** : Contrairement à ce que pourraient laisser penser les propos de Searle, ce qui est en jeu dans la distinction entre contenu d'une intention préalable et contenu d'une intention en action ne se laisse pas ramener à une simple différence de degré de détermination. Il s'agit plutôt d'une différence du mode représentationnel utilisé pour spécifier le contenu. En tant qu'il fait intervenir une description d'un type d'action, le contenu d'une intention préalable est une forme de contenu conceptuel. Par contre, le contenu de l'intention en action présente une occurrence particulière de ce type d'action et fait intervenir une forme de contenu non-conceptuel. Je pourrais lever le bras rapidement ou lentement, le lever en commençant par lever la main, puis l'avant-bras puis le bras, ou en suivant la séquence inverse. Ces mouvements seraient causés par des intentions en action différentes, mais tous satisferaient la description "lever le bras". Il est certes possible que le contenu d'une

intention préalable ait un contenu relativement spécifique. Si, par exemple, le mouvement de lever le bras est effectué dans le cadre d'un ballet, il est possible que nous ayons une représentation préalable très détaillée de la manière dont le mouvement doit être exécuté. Mais dans bien des cas nous ne ressentons pas le besoin de nous représenter à l'avance de manière spécifique le mouvement à effectuer. En outre, lors même que nous avons des exigences préalables très spécifiques sur la manière dont un mouvement doit être effectué, il arrive bien souvent que nous ne soyons pas en mesure de décrire ce mouvement autrement que par des concepts indexicaux (faire comme *ceci*, en montrant ou en mimant le mouvement en question). Pour mieux souligner ce point, on peut proposer une analogie entre perception et action un peu différente de celle de Searle. On dira que l'intention préalable est à l'intention en action ce que la croyance perceptive (plutôt que le souvenir perceptif) est à l'expérience perceptive. Pour reprendre un exemple de Peacocke, si vous êtes en train de contempler une chaîne de montagnes, vous pouvez former la croyance perceptive que certaines sont arrondies, d'autres sont découpées en dents de scie. Toutefois, le contenu de votre expérience visuelle relativement à la forme des montagnes est beaucoup plus spécifique que cette description ne le suggère. La croyance perceptive qui fait intervenir les concepts "arrondi" et "découpé en dents de scie" pourrait correspondre à de nombreux contenus spécifiques différents que votre expérience pourrait avoir. De la même façon mon intention préalable de lever le bras, dont le contenu comprend à titre de constituant le concept d'action " lever le bras " correspond à de nombreux contenus plus spécifiques que l'intention en action pourrait avoir. Et le fait que nous puissions faire appel à des concepts très spécifiques pour essayer de décrire précisément le contenu de l'intention en action n'implique ni que ces concepts eux-mêmes soient d'une manière ou d'une autre des constituants du contenu de l'intention en action ni que l'agent doive les posséder pour pouvoir mettre en œuvre l'intention en action.

- (4) **Caractère dynamique et relationnel des intentions en action** : J'ai indiqué tout à l'heure que la fonction des intentions en action était d'assurer le passage de la description d'un type de mouvement à la réalisation d'une occurrence particulière de ce type. Ceci suppose que soient prises en considération les circonstances précises dans laquelle l'action va s'effectuer. Prenons un exemple d'action relativement simple. J'ai soif et je décide de boire le verre d'eau placé devant moi. Pour cela il va falloir que j'approche le bras du verre, que je le saisisse, que je le soulève et que je porte à mes lèvres. Le contenu de mon intention en action devra inclure une représentation de la position du verre par rapport à moi, une représentation de la trajectoire que mon bras doit effectuer pour l'atteindre, une représentation de la forme du verre et de la manière dont je dois placer les doigts pour le tenir, une représentation de la quantité de force que je dois engager pour le soulever et ainsi de suite. Un ensemble de travaux récents dans les neurosciences de l'action ont permis de mettre en évidence certaines caractéristiques

particulières de ces représentations motrices<sup>4</sup>. Les représentations motrices qui pilotent l'action ont un contenu spécifique dont les deux composantes principales sont une représentation du corps en action et une représentation du but de l'action. En outre ces deux composantes ne doivent pas être conçues comme séparées mais plutôt comme intimement liées à travers un format spécifique. Les représentations des aspects de l'environnement pertinents pour l'action en vue ont un format particulier, dit pragmatique ou causalement indexical. Autrement dit, les attributs des objets sont directement représentés en termes de leurs implications immédiates pour l'action, telles qu'elles sont déterminées par les pouvoirs causaux de l'agent. La position de tel objet est directement représentée comme atteignable par tel ou tel mouvement, la tasse est directement appréhendée comme saisissable avec le pouce et l'index. Les représentations mobilisées au niveau de l'intention en action peuvent donc être dites relationnelles au sens où elles portent sur des relations causales entre le corps agissant et les objets cibles. En outre, les représentations mobilisées dans l'intention en action sont dynamiques au sens où elles vont se préciser en cours d'action. Le rôle des intentions en action n'est pas simplement de déclencher un mouvement ou une suite de mouvements mais de les guider et d'en assurer le suivi pendant tout le déroulement de l'action. Pour guider le mouvement, l'intention en action doit pouvoir en anticiper les conséquences, pour le contrôler elle doit pouvoir donner lieu à des ajustements en cours d'exécution. Par exemple, au moment où ma main se dirige vers le verre, j'anticipe la quantité de force que je vais devoir employer pour le soulever, mais il s'agit là d'une estimation que je dois pouvoir affiner en fonction du feedback (qui soit visuel, kinesthésique ou proprioceptif) que je vais recevoir en cours d'exécution. Le contenu de l'intention en action apparaît donc comme dynamique à la fois au sens où il va être précisé et élaboré au cours de l'action et au sens où c'est en commençant à agir que l'on peut obtenir l'information (le feedback) nécessaire à la détermination précise du mouvement.<sup>5</sup>

### ***Pourquoi deux niveaux d'explication ?***

Nous disposons maintenant des éléments nous permettant de préciser les rôles respectifs des deux niveaux d'explication de l'action : le niveau correspondant à l'intention préalable et au complexe motivant dont elle est le reflet et le niveau correspondant à l'intention en action et aux représentations pragmatiques qui guident l'action.

Le modèle classique d'explication de l'action s'en tient au seul premier niveau en affirmant que l'action intentionnelle peut-être expliquée par un complexe de croyances et de désirs. Nous avons eu l'occasion de montrer qu'une explication de ce type n'était ni suffisante ni toujours nécessaire. Elle n'est pas suffisante parce que, même si son intention d'agir est fondée sur un raisonnement

pratique irréprochable et même s'il n'est pas sujet à la faiblesse de la volonté, un agent peut ne pas agir intentionnellement ou échouer dans sa tentative. Dan le shériff tue le bandit, ce qui était son intention, et pourtant son action n'est pas intentionnelle. En tirant des neuf mètres, Thomas le basketteur agit conformément à ses désirs et à ses croyances et pourtant son action échoue. L'explication en termes de raisons antécédentes n'est pas non plus toujours nécessaire puisque certaines actions routinières, automatiques ou impulsives semblent pouvoir être considérées comme intentionnelles alors mêmes qu'elles ne semblent pas motivées par de telles raisons. Si ce niveau d'explication devait être le seul possible, nous aboutirions à un résultat qui serait doublement insatisfaisant. D'une part à défaut de pouvoir être expliquées par des raisons, les actions impulsives ou routinières devraient être réputées inintelligibles et non-intentionnelles. D'autre part, le même complexe motivationnel pourrait avoir pour rôle d'expliquer les actions réussies, les échecs et les succès accidentels. Ainsi les mêmes croyances et désirs pourraient expliquer que Thomas tire des neuf mètres et marque, qu'il rate le panier, ou qu'il réussisse accidentellement (le ballon rate complètement le panneau de basket, mais il rebondit sur une poutre et finit par retomber dans le panier).

Une solution évidente à la seconde de ces difficultés consisterait à dire que ce qui est rationalisé par le complexe motivant ce n'est ni l'échec de l'action ni sa réussite qu'elle soit accidentelle ou non, mais la tentative qui constitue l'élément commun à l'action réussie, l'action ratée et l'action réussie accidentellement. Mais accepter cette solution revient précisément à admettre que la seule explication par les désirs et les croyances est incomplète. Elle explique bien la tentative, mais non son échec ou sa réussite. C'est pour combler ce fossé que nous avons besoin d'un deuxième niveau d'explication. Pour le dire autrement, ce qu'expliquent les croyances et les désirs c'est que nous *tentions* d'effectuer une action d'un certain *type*.<sup>6</sup> Reste alors à expliquer pourquoi cette tentative va donner lieu à la production de tel *acte particulier* qui va ou non être du type voulu. À ce niveau, l'explication ne peut plus faire appel à des désirs et croyances antécédents, elle doit faire intervenir un savoir-faire en acte, un ensemble de représentations pragmatiques contextuellement dépendantes et contemporaines de l'exécution. Cela ne signifie évidemment pas que le savoir-faire surgisse miraculeusement au moment de l'action. Ce savoir-faire est en général déjà présent de manière dispositionnelle avant l'action. Mais sa mise en œuvre est étroitement dépendante des circonstances précises dans lesquelles va se dérouler l'action (par exemple, de ma posture et de la position exacte du verre par rapport à moi au moment où je m'apprête à le saisir). En outre, comme nous l'avons vu, la possibilité de contrôle et d'ajustement du mouvement imposent que ces représentations pragmatiques ne soient pas fixées une fois pour toutes au moment du déclenchement de l'exécution mais qu'elles puissent se préciser en cours d'action.

Les deux niveaux d'explication font donc appel à des représentations relativement différentes. Au niveau supérieur, celui de l'explication du type d'action tentée, interviennent des désirs et des

croyances instrumentales qui peuvent avoir une certaine stabilité temporelle et ne sont pas immédiatement dépendantes des circonstances présentes. En particulier, la même croyance instrumentale pourra être mobilisée en différentes occasions. En revanche, au niveau inférieur, celui de la production d'un acte particulier, les représentations mobilisées sont fortement dépendantes du contexte. Car c'est le contexte (tant interne qu'externe) qui va dicter la forme particulière que prendra la réalisation de l'action. Le succès ou l'échec final de la tentative dépendront donc de la fiabilité de ces représentations pragmatiques.

Ce sont ces différences importantes entre le type de rôle joué, d'une part, par les croyances et les désirs et, d'autre part, par les représentations pragmatiques qui précisément nous amènent à parler de deux niveaux d'explication plutôt qu'à considérer que les représentations pragmatiques constituent des prémisses supplémentaires que l'on doit introduire dans le raisonnement pratique pour le compléter. Rationaliser une tentative en tant que tentative d'accomplir une action d'un certain type et rationaliser un acte particulier en tant que réalisation de ce type dans des circonstances données sont deux entreprises complémentaires mais néanmoins distinctes qui font intervenir des explications différentes.

### ***Problèmes épistémologiques posés par les intentions en action***

Admettre que l'on doit distinguer deux niveaux d'explication ne revient toutefois pas à choisir la facilité. J'ai indiqué en commençant que certains problèmes épistémologiques se posaient concernant la nature et la forme des explications données au second niveau. Je ne peux pas ici m'étendre sur ces problèmes, mais l'honnêteté exige qu'au moins j'en mentionne l'existence. Les problèmes en question sont liés au fait que les représentations pragmatiques qui sont mobilisées au second niveau d'explication ont, ai-je soutenu, un contenu non-conceptuel. Le problème épistémologique rencontré ici est l'analogie sur le versant de l'action du problème rencontré sur le versant de la perception par les philosophes qui soutiennent que les perceptions ont un contenu non-conceptuel mais qu'elles peuvent néanmoins justifier ou rationaliser des jugements ou des croyances perceptives. Quiconque veut soutenir cette thèse se heurte à l'objection selon laquelle l'espace des raisons et ainsi l'espace des explications intentionnelles ne saurait déborder l'espace des concepts. Cette objection se fonde sur l'idée selon laquelle les concepts sont les constituants des états intentionnels qui rendent compte de leur potentiel inférentiel. La même objection peut-être adressée à qui soutient que des représentations pragmatiques non-conceptuelles peuvent justifier ou rationaliser des actions. Cette objection vise à le placer devant l'alternative suivante : ou bien l'acte particulier en question (et non pas le type de cet acte) est susceptible d'une explication intentionnelle, mais, dans ce cas, les représentations qui interviennent dans l'explication doivent être conceptuelles ; ou bien l'explication est purement mécanique et, dans ce

cas, il est abusif de parler de représentations pragmatiques qui rationaliseraient l'acte, on doit plutôt parler de mécanismes moteurs qui certes le causent mais n'ont pas de portée intentionnelle. Le partisan du contenu non-conceptuel qui refuse cette alternative est confronté au défi suivant : il doit montrer que les états auxquels il fait jouer un rôle dans l'explication sont bien des états représentationnels, qu'ils partagent avec les états représentationnels conceptuels des caractéristiques qui leur permettent de jouer un rôle l'explication intentionnelle du comportement, qu'ils se distinguent néanmoins des états représentationnels conceptuels. Dans une discussion portant sur le contenu non-conceptuel de la perception, Bermúdez (1998) a proposé quatre critères que devraient satisfaire des états pour pouvoir être décrits comme des états représentationnels :

- (1) Ils devraient servir à expliquer le comportement dans des situations où il n'existe pas de corrélation nomologique entre entrées sensorielles et sorties comportementales.
- (2) Ils devraient autoriser une intégration cognitive.
- (3) Ils devraient posséder une structure compositionnelle telle que leurs éléments puissent être les constituants d'autres états représentationnels.
- (4) Ils devraient autoriser la possibilité de méprise représentationnelle.

Selon Bermúdez, ces quatre critères valent aussi bien pour les états représentationnels conceptuels que non conceptuels. Ce qui distingue le contenu non-conceptuel de la perception du contenu conceptuel des attitudes propositionnelles c'est, selon lui, d'une part, la forme plus limitée d'intégration cognitive qu'autorise les contenus perceptifs et, d'autre part, les formes également plus limitées de compositionnalité et de recombinaison des contenus perceptifs. Même si je ne suis pas ici en mesure d'en apporter la démonstration, je pense que les mêmes remarques s'appliquent au contenu non-conceptuel des représentations pragmatiques. Celles-ci me semblent pouvoir satisfaire les quatre critères proposés par Bermúdez et comme, les contenus perceptifs, elles se distinguent des représentations à caractère conceptuel par les formes plus limitées d'intégration cognitive et de compositionnalité qu'elles manifestent.

### ***Phénoménologie et intentionnalité de l'action***

Je voudrais pour terminer revenir sur le problème des actions automatiques, impulsives ou subsidiaires. L'interrogation qu'elles suscitent est la suivante : si ces actions ne sont pas motivées par des raisons, si elles ne sont pas causées par une intention préalable, d'où nous vient le sentiment qu'elles sont néanmoins en un sens intentionnelles ? Quels facteurs autres que la préméditation ou la délibération préalable pouvons-nous invoquer pour rendre compte de ce sentiment ? À mon sens, une pluralité de facteurs interviennent et leur poids respectif varie en fonction de la sous-catégorie d'actions concernées. Toutefois, un sous-ensemble de ces

facteurs me paraît constituer la base commune à cette imputation d'intentionnalité. C'est d'eux que je parlerai en premier. Trois critères me semblent jouer un rôle décisif : il s'agit de l'orientation vers un but (*purposiveness*), de la possibilité de contrôle de l'action et de la possibilité d'un accompagnement phénoménologique spécifique. Par orientation vers un but, je n'entends pas le fait que l'action puisse être considérée comme un moyen en vue d'une fin ultérieure, mais le fait qu'elle vise de manière interne l'accomplissement d'un résultat. L'orientation vers un but — en ce sens limité d'un but que l'on pourrait dire interne à l'action elle-même — est une condition nécessaire pour que l'on puisse parler d'échec ou de réussite de l'action. Or cette notion d'échec ou de réussite s'applique aux actions automatiques, subsidiaires ou impulsives, alors qu'elle ne s'applique pas aux actions non-intentionnelles — par exemple, bousculer quelqu'un accidentellement. Je peux sous l'effet de la colère tenter de briser le vase de Chine de ma cousine et mon action sera ou non réussie selon que le vase se brise ou non. Je peux en conduisant tenter de changer de vitesse et passer de la seconde à la troisième, là encore mon action peut ou non être réussie (je peux passer directement en cinquième !). Je peux machinalement tenter de prendre et d'allumer une cigarette ; là encore, mon action peut réussir ou échouer. Elle peut par exemple échouer parce que j'ai pris la cigarette par le mauvais bout et allumé le filtre ! La notion de contrôle que j'ai ici à l'esprit — notion qui se distingue d'une notion plus élaborée dont je parlerai tout à l'heure — est étroitement liée à celle d'orientation vers un but. Elle renvoie à l'idée que, pendant le déroulement de l'action, les mouvements effectués sont contrôlés par le but fixé : ils sont programmés et éventuellement ajustés et corrigés en fonction de ce but.

La notion d'intention en action telle qu'elle a été caractérisée précédemment joue ici un rôle crucial car c'est elle qui, de par son rôle, est la source à la fois de la satisfaction de ces deux critères et de la phénoménologie qui en constitue la contrepartie subjective. Comme nous l'avons vu les intentions en action font intervenir un format pragmatique spécifique où le but de l'action est donné sous un mode de présentation particulier à savoir, la forme même du processus moteur sensé permettre sa réalisation. Comme nous y avons également insisté, les intentions en action ont pour rôle non seulement de déclencher l'action mais de la guider et de la contrôler tout au long de son déroulement. En conséquence, une action qui est pilotée par une intention en action satisfait les deux critères d'orientation vers un but et de contrôle et en ce sens peut être qualifiée d'intentionnelle. Or c'est bien le cas des actions automatiques, impulsives et subsidiaires.

Nous serions toutefois peu enclins à tenir pour intentionnelles ces actions, si les intentions en action qui les pilotent opéraient à un niveau strictement subpersonnel sans être en aucune manière accessibles à la conscience. Nous aurions peut-être des raisons de considérer ces actions comme intentionnelles du point de vue d'un module ou d'un sous-système mais pas vraiment de

les considérer comme intentionnelles du point de vue de l'agent. Or, dans le modèle qui a été présenté ici, les représentations qui forment le contenu des intentions en action contribuent de manière essentielle à la phénoménologie de l'action. Ce sont elles qui donnent lieu à l'expérience d'agir et rendent compte du caractère non-inférentiel de notre connaissance de nos propres actions. On peut attribuer deux rôles complémentaires aux intentions en action dans la phénoménologie de l'action. Ces deux rôles complémentaires font écho à la distinction, proposée par Wakefield et Dreyfus (1991), entre savoir ce que nous sommes en train de faire et savoir que nous sommes en train d'agir. Comme le soulignent ces auteurs, " même si à certains moments au cours d'une action, nous pouvons ne pas savoir ce que nous sommes en train de faire, il semble que sachions toujours au cours d'une action que nous sommes en train de faire quelque chose, au moins au sens où nous nous éprouvons nous mêmes comme agissant plutôt que comme mus passivement " (1991 : 268). L'hypothèse que je voudrais avancer est que la conscience que nous sommes en train d'agir (par opposition à la conscience de ce que nous sommes en train de faire) est étroitement liée au flux dynamique des anticipations et du feedback au niveau de l'intention en action. C'est la convergence entre anticipations et feedback qui peut être tenue pour responsable de l'expérience plus ou moins diffuse que nous avons de ce que nous sommes en train d'agir. Cette conscience d'agir relève normalement de la périphérie de notre champ de conscience. En revanche, la conscience de ce que nous faisons me semble supposer une forme d'attention qui fait passer le contenu de l'intention en action de la périphérie au centre du champ de conscience et ainsi nous donne accès au but représenté. Le fait que les actions dites automatiques, subsidiaires ou impulsives soient susceptibles de cette contrepartie phénoménologique, sous sa forme minimale comme sous sa forme plus élaborée, est ce qui permet à l'agent de se les approprier comme siennes et ainsi de leur reconnaître un caractère intentionnel.

Si ces trois critères s'appliquent aux actions qui ressortissent de la catégorie générale des actions intentionnelles non-préméditées, cette catégorie peut néanmoins paraître encore très hétérogène. Pour ne prendre que quelques exemples, les actions automatiques comme tendre les mains en avant pour amortir une chute, les actions impulsives comme frapper subitement quelqu'un sous l'effet de la colère ou les actions subsidiaires comme changer de vitesse en conduisant, qui sont toutes des actions intentionnelles non-préméditées présentent intuitivement certaines différences importantes. Les actions subsidiaires notamment sont généralement jugées plus " intentionnelles " que les actions purement automatiques ou impulsives. Pour rendre compte de cette impression que les actions données en exemple relèvent de sous-catégories différentes et présentent des degrés d'intentionnalité variables, nous devons faire intervenir deux types au moins de considérations supplémentaires. Le premier type de considération repose sur l'idée qu'une action ne peut être dite intentionnelle que pour autant que l'agent qui l'a accomplie

était ou non libre d'agir comme il l'a fait. Le second type de considération fait intervenir l'idée qu'une action est intentionnelle pour autant que l'accomplissement de cette action est compatible avec les désirs et croyances que l'agent se reconnaît consciemment. Ces deux considérations renvoient à deux aspects de la notion commune d'intentionnalité. Intentionnel y est pris au sens de volontaire et les deux considérations renvoient à deux pré-conditions de l'action volontaire: la liberté d'agir et l'accessibilité de motivations. Il semble que quand nous jugeons du caractère intentionnel au second sens de nos actions non-préméditées, nous procédions implicitement à une sorte d'examen contrefactuel du type suivant: si, dans ces mêmes circonstances, l'agent avait eu à l'avance un accès conscient au contenu de ses intentions en action, dans quelle mesure aurait-il pu inhiber l'action en préparation? Aurait-il pu donner des justifications pour l'accomplissement de l'action? Si l'on reprend les exemples donnés précédemment et que l'on pose ces questions, on voit que l'on aboutit à des réponses différentes. Changer de vitesse en conduisant est une action qui semble satisfaire aux deux pré-conditions de l'intentionnalité au sens second: c'est une action relativement facile à inhiber volontairement, c'est une action pour laquelle des justifications sont facilement accessibles. Projeter les mains en avant pour amortir une chute est une action quasiment irrépessible qu'il est extrêmement difficile d'inhiber, mais c'est en revanche une action qu'il est facile de justifier (par, exemple, par le désir de ne pas se faire mal). Ici, seule la deuxième pré-condition semble satisfaite. Le cas du coup de poing est plus délicat et la réponse dépend du tempérament ou de l'état émotionnel que l'on prête à l'agent et des circonstances qui entourent l'agression. Plus l'émotion de l'agent est forte et donc difficilement contrôlable, moins nous aurons tendance à voir son action comme intentionnelle. Inversement plus l'action (et non l'émotion) paraît justifiée par les circonstances, plus nous avons tendance à considérer l'action comme intentionnelle.

La théorie de la double intention de l'action est incomplète dans la mesure où elle ne prend pas en compte ces facteurs supplémentaires qui interviennent dans l'évaluation du caractère plus ou moins intentionnel des actions. Toutefois, la prise en considération de ces facteurs ne me semble pas remettre pas radicalement en cause le modèle de la double intention. À défaut d'être directement expliquées par ce modèle, elles sont explicables sans qu'il soit besoin d'y renoncer. C'est le cas, par exemple, de l'intuition selon laquelle les actions subsidiaires ont un degré d'intentionnalité plus fort que les actions purement automatiques ou impulsives. Les actions subsidiaires sont des actions que j'accomplis dans le cadre de l'accomplissement d'une intention préalable, mais sans qu'elles soient représentées dans l'intention préalable. Une action subsidiaire dépend au moins indirectement d'une intention préalable, l'existence de cette intention préalable rend facilement accessible des motivations pour l'action subsidiaire. Celle-ci est justifiée en tant que moyen pour la fin représentée par l'intention préalable. Dans le cas

d'actions automatiques ou impulsives, en revanche, l'accès à des motivations n'est généralement pas aussi direct.

En conclusion, j'ai essayé de montrer comment certaines lacunes du modèle classique de l'explication de l'action pouvaient être comblées si l'on faisait intervenir un deuxième niveau d'explication, celui des intentions en action. J'ai proposé une caractérisation des intentions en action qui met en évidence, je l'espère, la spécificité de leur rôle dans l'explication de l'action. Ce rôle est double. Il consiste d'une part expliquer comment s'effectue le passage de la description d'un type d'action voulue à la réalisation d'une occurrence de ce type dans les circonstances particulières où se déroule l'action. Il consiste d'autre part à expliquer les traits spécifiques de la phénoménologie de l'action. Enfin, étant donné ce double rôle, les intentions en action me semblent permettre de rendre compte, au moins partiellement, de la forme d'intentionnalité que présentent les actions automatiques, impulsives ou subsidiaires.

## Références

- Bach, K. 1978: A Representational Theory of Action. *Philosophical Studies*, 34, 361-379.
- Bermúdez, J. L. 1998 : *The Paradox of Self-Consciousness*. Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Brand, M. 1984: *Intending and Acting*. Cambridge, MA.: MIT Press.
- Bratman, M. E. 1987: *Intention, Plans, and Practical Reason*. Cambridge, MA.: Cambridge University Press.
- Davidson, D. 1963: Actions, Reasons, and Causes. *Journal of Philosophy*, 60, 685-700. (Reprinted in Davidson 1980, pp. 3-19.)
- Davidson, D. 1973: Freedom to Act. In T. Honderich (ed.), *Essays on Freedom of Action*. London: Routledge and Kegan Paul, pp. 137-56. (Reprinted in Davidson 1980, pp. 63-81.)
- Davidson, D. 1978: Intending. In Y. Yovel (ed.), *Philosophy of History and Action*. Dordrecht, Holland: D. Reidel, pp. 41-60. (Reprinted in Davidson 1980, pp. 83-102.)
- Davidson, D. 1980: *Essays on Actions and Events*. Oxford University Press, Oxford.
- Davis, L. H. 1979: *Theory of action*. Englewood Cliffs, N.-J.: Prentice-Hall.
- Dokic, J. 1999 : L'action située et le principe de Ramsey. Manuscrit.
- Frankfurt, H. G. 1978: The Problem of Action. *American Philosophical Quarterly*, 15, 157-162.
- Goldman, A. 1970: *A Theory of Human Action*. Englewood Cliffs, N.-J.: Prentice-Hall.
- Israel, D., Perry, J, and Tutiya, S. 1993 : Executions, Motivations and Accomplishments. *Philosophical Review*, 102, 4, 515-540.
- James, W. 1950: *The Principles of Psychology*. New-York: Dover.
- Jeannerod, M. 1997: *The Cognitive Neuroscience of Action*. Oxford, Blackwell.
- Mele, A. R. 1992: *Springs of Action*. Oxford: Oxford University Press.
- Milner, A. D., and Goodale, M. A. 1995: *The Visual Brain in Action*. Oxford: Oxford University Press.
- Pacherie, E. À paraître : The content of intentions. *Mind and Language*.
- Penfield, W. 1975: *The Mystery of the Mind*. Princeton: Princeton University Press.
- Searle, J. 1983: *Intentionality*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Wakefield, J. and Dreyfus, H. 1991: Intentionality and the Phenomenology of Action. In E. Lepore and R. Van Gulick (eds), *John Searle and his Critics*. Cambridge, MA.: Blackwell, pp. 259-270.

## NOTES

<sup>1</sup> On peut faire remonter le modèle classique à Aristote. Les principaux défenseurs contemporains de ce modèle, dans sa version causale, sont Davidson (1963, 1973, 1978) et Goldman (1970). On peut faire remonter ce modèle à Aristote.

<sup>2</sup> Cette position est défendue par Davidson (1980, Essai 5) pour qui désirs et intentions correspondent à des jugements évaluatifs mais qui identifie les intentions à forme particulière de jugements évaluatifs dits inconditionnels.

<sup>3</sup> Comme y insiste Searle, la conscience d'agir ne doit pas être confondue avec la conscience perceptive (proprioceptive ou autre) de nos mouvements corporels. Il peut y avoir une expérience d'agir sans qu'il y ait de mouvements corporels, comme dans le cas célèbre décrit par William James (1950) où on demande à un patient dont le bras est anesthésié de fermer les yeux et de lever le bras. Sans qu'il le sache, le bras est immobilisé et ne peut bouger et lorsqu'il ouvre les yeux il est surpris de constater que son bras n'a pas bougé. Inversement, on peut induire un mouvement du bras chez des sujets par l'application d'une électrode sur le cortex moteur contralatéral (Penfield, 1975) et dans ce cas les sujets sentent que leur bras bouge mais n'éprouvent pas d'expérience d'agir.

<sup>4</sup> Voir notamment Jeannerod (1997) et Milner et Goodale (1995).

---

<sup>5</sup> Pour une analyse plus détaillée du contenu des intentions en action et de son format, voir Pacherie (à paraître).  
<sup>6</sup> Je suis ici redevable à l'analyse proposée par Jérôme Dokic (1999) qui plaide également pour un modèle à deux niveaux de l'explication de l'action.